



Règlement de fonctionnement

Garderie événementielle

La Sancy Arc-en-Ciel



PRESENTATION

La garderie événementielle de la Sancy Arc-en-Ciel

Elle est en capacité d'accueillir jusqu'à 20 enfants âgés de 6 mois à 14 ans révolus.

La garderie se situera proche du départ et du village course à Chambon sur Lac.

Nous faisons appel à des professionnels de la petite enfance et de l'animation qui bénéficient de tous les agréments nécessaires (CAP petite enfance, BAFA, Auxiliaire de puériculture) .

Nous mettons tout en oeuvre pour que vous puissiez laisser vos enfants en toute sécurité.

S'amuser, jouer, être à l'écoute des enfants, c'est l'ambiance que nous créons avec les enfants que nous gardons dans notre service d'animation lors de votre événement, sans bien sûr oublier la sécurité affective, physique et morale.

LES PERIODES ET CONDITIONS D'ACCUEIL

Art 1 : Généralités

Il est demandé aux familles de respecter les horaires des structures d'accueil et de se présenter au minimum 10 minutes avant la fermeture de l'établissement pour récupérer les enfants.

Horaires de garde de 8h à 16h le samedi 14 et le dimanche de 8h à 13 h

LE PERSONNEL D'ENCADREMENT

Art 3 : Composition des équipes

Conformément à la réglementation en vigueur, l'équipe d'encadrement de la garderie est à minima composée :

- De personnels d'encadrement titulaires du Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture,
- De personnels d'encadrements titulaires du Certificat d'Aptitude Professionnelle Petite Enfance ou équivalent.
- D'animateurs diplômés du BAFA

Art 4 : Responsabilité

Le club de Laura, garderie événementielle professionnelle, est le garant de la qualité du travail de ses équipes auprès des enfants et coordonne l'ensemble des actions entreprises dans le cadre des activités.

L'Association Arco-iris Events ne peut pas être tenue responsable en cas d'incidents.

Art 5 : Activités

Les agents de la garderie prennent en charge les enfants au quotidien. Ils assurent les soins et les activités d'éveil. Ils participent à l'organisation des repas des enfants ainsi qu'à la vie des enfants et l'accueil des familles.

Le maquillages, des jeux, le coloriages est compris et inclus pour tous les enfants de toutes les tranches d'âges, ils reçoivent une pochette surprise concocté spécialement pour eux et un souvenir.

Art 6 : Règles d'hygiène et Repas

Le club de Laura assure le respect des règles d'hygiène et des protocoles de santé

Les repas sont **impérativement** fournis par les parents

LES MODALITES D'INSCRIPTION

Art 7 : Responsable légal

Le responsable légal de l'enfant ou une personne autorisée par celui-ci peut procéder à l'inscription en cochant l'option lors de son inscription à la cyclo sportive

Art 8 : Documents à fournir

Tous les parents ou tuteurs légaux désirant que leur(s) enfant(s) soi(en)t accueilli(s) au sein de la garderie doivent préalablement :

- Avoir dûment complété et signé la **fiche d'inscription** de leur(s) enfant(s) ainsi que la **fiche de renseignements** approuvant le présent règlement intérieur,
- Avoir joint une copie complète du carnet de vaccination de l'enfant,
- La garderie est gratuite grâce à notre partenaire.

L'inscription sera effective dès réception par mail à **arcoirisevents63@gmail.com**, de l'ensemble des pièces demandées.

Art 9: Inscriptions sur site

Toute demande d'inscription réalisée sans réservation préalable sera acceptée dans la limite des places disponibles. La réservation n'est donc pas obligatoire, mais vivement conseillée.

Art 10: Tarifs

La garderie est gratuite grâce à la Sancy Arc-en-ciel by Laurent Brochard et un partenaire majeur

Art 11 : Annulation

Les annulations et modifications d'inscription à la garderie doivent impérativement être effectuées par écrit 8 jours ouvrés avant les dates concernées par mail **arcoirisevents63@gmail.com**.

Toute annulation à moins de 8 jours, doit être exécutée sous présentation d'un certificat médical.

Art 11 : Récupération de l'enfant

Les enfants devront être récupérés par les parents

Art 22 : Enfants malades

L'enfant doit arriver en bonne santé dans l'établissement. Tout problème concernant l'état de santé de l'enfant doit être signalé au personnel dès son arrivée.

Conformément au protocole médical des établissements, **aucun enfant ayant eu ou ayant de la température dans les heures précédant la garde ou à son arrivée à la garderie ne sera accepté.**

En cas de maladie ou de fièvre survenant en cours de journée, les parents seront prévenus et il leur sera demandé de venir chercher leur enfant au plus tôt.

Dans ce cadre, lorsque l'enfant est à la garderie, il est primordial que les parents restent joignables en permanence.

En cas d'impossibilité de joindre les personnes détentrices de l'autorité parentale ou en cas de refus de la famille, les enfants seront renvoyés vers les services d'urgence compétents ou le service médical de la course.

Art 27 : Sécurité

Compte tenu des risques d'ingestion et de strangulation, les bijoux, barrettes, colliers de dentition, les vêtements à perles, à paillettes et comprenant des éléments détachables et/ou des cordons sont interdits.

ASSURANCE

Art 29 : Responsabilité civile

Les responsables légaux doivent avoir souscrit une assurance responsabilité civile couvrant les dommages causés par leur enfant.

En cas d'accident survenant au sein de la structure, le club de Laura a souscrit une police d'assurance qui protège les enfants qui lui sont confiés pendant toute la durée de leur accueil. Cette police d'assurance couvre également les sorties extérieures. 3

Art 32 : Acceptation du règlement intérieur

L'inscription de l'enfant dans une garderie événementielle entraîne acceptation des dispositions du présent règlement intérieur et des règles de fonctionnement inhérentes à celle-ci





Nom de l'enfant : **Prénom :**

Date de naissance : fille / garçon

Nom & prénom des parents

Parent 1 : n° portable :

Parent 2 : n° portable :

Courriel :

Adresse du domicile:

Tel. :

Adresse pendant les vacances :

Tel. :

Votre enfant est-il gardé ?



Crèche / Halte-garderie/ Ecole

Assistante Maternelle



Ses parents

Alimentation

Pour les bébés (Tout doit être fournie)

Repas : Heure du repas ?

Biberon Quantité eau ml T° Avant ou après la purée de légumes ?

Goûter : Heure du goûter ?

biberon de lait Quantité eau ml

Fournir les dosettes de lait et le biberon.

Pour les moyens et grands (Tout doit être fournie).

Allergie alimentaire :

Motricité

Votre enfant se retourne rampe s'assoit seul se déplace à 4 pattes se met debout marche

Acquisition de la propreté -(Fournir les couches.)

Votre enfant est-il propre ? Oui / Non Porte-t-il des couches ? Toute la journée pour la sieste

Préfère-t-il? le pot les toilettes

Sieste : (nous disposerons de quelques lits parapluie, prévoir votre matériel)

Dort : sur le dos sur le ventre à quelle heure ? :

dans l'obscurité Lumière ambiante ou veilleuse

Dort avec : doudou tétine turbulette (la fournir)

Forme et couleur du doudou – tétine (marqués à son prénom)

Habitudes particulières :

Santé de l'enfant :

INFANRIX/HEXYON/VAXELIS : diphtérie, tétanos, coqueluche, hépatite B, poliomyélite, infections à H. influenzae

b Date:/...../..... 1ère injection/...../..... 2ème injection/...../..... 3ème injection

PREVENAR: Pneumocoque,

Date:/...../..... 1ère injection/...../..... 2ème injection/...../..... 3ème injection

NEISVAC:: Méningocoque C

Date:/...../..... 1ère injection/...../..... 2ème injection

PRIORIX, MMR VAX PRO : Rougeole, Oreillons, Rubéole

Date:/...../..... 1ère injection/...../..... 2ème injection

Maladies antérieures ou chroniques à signaler :

Obligation de fournir une copie du carnet de vaccinations ou d'apporter le carnet de santé le 1er jour de garde.

ATTENTION : aucun enfant ayant de la température ne sera accepté et aucun médicament ne sera administré sauf en cas d'urgence et selon les protocoles médicaux en vigueur.

Poids de l'enfant : date :

L'enfant fait-il des convulsions : oui non

Autre allergie :

Conduite à tenir en cas de réaction :

Autorisations :

Personne(s) majeure(s) autorisée(s) à reprendre l'enfant : (Pièce d'identité demandée pour les personnes autres que les parents)

1

Je soussigné(e) :

Responsable légal de l'enfant :

- Autorise l'équipe de la garderie à sortir mon enfant en dehors des locaux et à participer à toutes les activités proposées.
- Autorise la directrice à prendre les dispositions nécessaires en cas de fièvre, d'accident ou de maladie subite de celui-ci.
- Autorise la prise de photos dans le cadre des activités de la garderie dans un but non lucratif et pouvant servir de support de communication pour la garderie.
- Déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche.
- Déclare avoir souscrit une assurance Responsabilité Civile couvrant les dommages causés par l'enfant.

Nom et adresse de la compagnie d'assurances :

N° de police d'assurance :

J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur, et du protocole sanitaire de la garderie, et les approuve sans réserve.

Fait le **A**

Signature des parents

Précédée de la mention « lu & approuvé »